Population

Économie, politique et changement familial.

John Ermisch

Citer ce document / Cite this document :

Ermisch John. Économie, politique et changement familial.. In: Population, 49e année, n°6, 1994. L'enfant dans la famille, vingt ans de changements. pp. 1377-1387;

doi : 10.2307/1534014

https://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1994_num_49_6_4141

Fichier pdf généré le 26/04/2018

Abstract

Ermisch (John). - Economies, politics and changes in the family Changes in marriage, divorce and fertility rates in Europe and other industrialised countries over the last twenty years have had deep repercussions on family structure. They have been accompanied by a large increase in the proportion of working women, particularly mothers. These changes are too often used as a simplistic explanation for the fall in fertility, while in fact they are only part of a complex whole and, because of their interactions, are best understood if dealt with at the same time. The changes in the job market and law affecting female employment have had repercussions on divorce and fertility as changes in divorce have had repercussions on fertility and female employment. Family structure has thus been transformed, increasing the risk of poverty, particularly because of the greater number of one-parent families. Unravelling this complex web of relations is an exciting challenge for research.

Resumen

Ermisch (John). - Economia, politica y cambio familiar La evolución de la nupcialidad, el divorcio y la fecundidad en Europa y en los demás países industrializados en los últimos veinte aňos ha modificado profundamente las estruc- turas familiares. Al mismo tiempo, la proporción de mujeres activas, especialmente en el caso de las madrés, ha aumentado fuertemente. La relación entre esta evolución y la dismi- nución de la fecundidad se establece demasiado frecuentemente de forma simplista. Estos cambios sólo son partes de un todo complejo. Debido a sus interacciones mútuas, la evolución se comprende mejor si se toman todas las partes simultáneamente. Los cambios en el mercado de trabajo y en la legislación han afectado el empleo femenino y han tenido reper- cusiones sobre el divorcio y la fecundidad, del mismo modo en que las modificaciones en el divorcio han influido sobre la fecundidad y la actividad femenina. El resultado de todo ello ha sido una evolución de las estructuras familiares que aumenta el riesgo de pobreza, en particular debido a la importancia creciente de las familias monoparentales. Descifrar este conjunto de relaciones es un desafió apasionante para la investigación.

Résumé

Ermisch (John). - Économie, politique et changement familial L'évolution de la nuptialité, du divorce et de la fécondité, en Europe et dans les autres pays industriels depuis vingt ans, a profondément modifié les structures familiales. Dans le même temps, la proportion de femmes actives, en particulier les mères, a fortement augmenté. Le lien avec la baisse de la fécondité est établi trop souvent de façon simpliste. En fait, les changements ne sont que les éléments d'un ensemble complexe. A cause de leurs interactions mutuelles, on les comprend mieux en les prenant tous en même temps. Les changements du marché du travail et de la législation qui ont affecté l'emploi féminin se sont répercutés sur le divorce et la fécondité, de même que les modifications du divorce ont eu un écho sur la fécondité et l'activité féminine. Il en est résulté une évolution des structures familiales, qui a accru les risques de pauvreté, en particulier parce que s'est trouvée élargie la place des familles monoparentales. Le démêlage de cet écheveau de relations est un défi passionnant pour la recherche.

BY: $ = creative commons

ÉCONOMIE, POLITIQUE ET CHANGEMENT FAMILIAL

John ERMISCH *

Nous analysons ici le rôle qu'ont joué les développements économiques, en particulier l'évolution du marché du travail, et les pouvoirs publics dans les transformations familiales récentes. Nous étudions aussi quelques conséquences économiques de ces transformations. Nous empruntons des exemples à divers pays, mais nous nous situons, plus largement, dans le contexte européen.

Persée creative commons

I. – Les modifications de la structure familiale dans les années 1980

La Grande-Bretagne peut servir d'illustration, même si tous les pays d'Europe n'ont pas partagé tous les traits de son évolution.

La population vivant en couple avec des enfants a reculé. Entre 1981 et 1991, la proportion de personnes mariées ou cohabitantes ayant avec elles des enfants célibataires a diminué de 13 points ; la baisse la plus forte a touché les hommes de 30-34 ans et les femmes de 25-29 ans[1]. Y ont contribué la chute de la fécondité des années 1970 et le recul de l'âge à la maternité. Dans les années 1980 et jusqu'à la date la plus récente, la fécondité s'est maintenue à un bas niveau, autour de 1,8 naissance par femme, et le retard à la maternité s'est prolongé.

Reflet inversé de cette image, la proportion de personnes de 25-54 ans vivant seules avec leur conjoint a augmenté. Cette proportion s'est également accrue chez les 75 ans ou plus, suite à la baisse de la mortalité ; à ces âges, a augmenté aussi la part des personnes vivant seules plutôt que de vivre avec des proches au sein d'un autre ménage.

* Université de Glasgow.
Traduction P.J. Renson.
[1] Les éléments de cette section sont empruntés à Murphy et Berrington (1993).

La diminution du nombre de personnes en couple avec des enfants n'a pas été entièrement contrebalancée par la montée des couples sans enfant ; elle reflète aussi des changements dans le mariage et le divorce. La nuptialité a chuté continuellement depuis 1972 et la cohabitation sans mariage n'a pas entièrement comblé le vide ainsi creusé. La proportion de jeunes adultes n'ayant jamais vécu en couple s'est fortement accrue dans les années 1980. Ont ainsi augmenté à la fois la part des jeunes encore présents au foyer parental et la part de ceux vivant hors de leur famille, en indépendants ou avec des amis.

Chez les jeunes femmes, la monoparentalité a aussi remplacé une partie des couples avec enfants. A 20-29 ans, le pourcentage de mères vivant seules avec leurs enfants a doublé entre 1981 et 1991, où il atteint 11 %. Il s'agit soit de mères célibataires, soit de jeunes femmes déjà séparées ou divorcées.

La montée du divorce est en effet un des phénomènes majeurs des années récentes. C'est le facteur principal de hausse de la proportion de familles monoparentales. Le divorce est en outre responsable de la proportion croissante d'hommes et de femmes de 25-54 ans vivant seuls.

La proportion de mères célibataires s'est, elle aussi, fortement développée depuis peu. De 19 % des familles monoparentales en 1981, on est passé à un tiers en 1992. La fécondité des cohabitants a en effet augmenté et, combinée à une incidence accrue de la cohabitation, elle laisse des mères célibataires plus nombreuses quand l'union se rompt. En outre, la situation de mère célibataire s'est prolongée de plus en plus au fil des années 1980.

II. – Les changements familiaux et l'interaction économie-démographie

L'analyse économique de la famille montre qu'il est avantageux de partager le travail au sein du ménage si la capacité contributive des conjoints diffère. De plus, la plupart des données sur les revenus révèlent une influence positive de l'ancienneté sur les salaires, ce qui correspond à l'idée d'un « investissement en capital humain » sur le tas. Compte tenu de cet effet d'apprentissage, même si deux conjoints ont initialement la même capacité contributive et la même possibilité d'améliorer ensuite leurs revenus par l'ancienneté, l'un d'eux se spécialisera généralement dans la production domestique (Becker, 1981 ; Cigno, 1991)[2]. Cette personne se retrouvera, en fin de compte, avec un salaire inférieur à celui qu'elle aurait eu en vivant seule, mais le salaire de l'autre sera supérieur.

[2] Une telle spécialisation peut être la conséquence des « rendements croissants », associés à l'accumulation de capital humain caractéristique du travail salarié, même s'il n'y a pas de différence dans la productivité du travail domestique. Une faible différence sur ce point (le rôle spécifique des femmes dans la mise au monde des enfants) peut suffire à faire pencher la balance vers une spécialisation complète.

Ces gains résultant d'une allocation efficace des ressources et obtenus en remplaçant les contraintes individuelles par une contrainte collective moins restrictive, peuvent être obtenus chaque fois qu'on associe dans un ménage deux personnes ou plus[3]. Mais la plupart des ménages associent deux personnes liées par l'amour, le désir de vie commune et celui de procréation. De tels ménages ont des possibilités de consommation, au sens large, plus étendues que deux personnes prises au hasard. Un lien s'établit ainsi entre formation du ménage et fécondité.

Bien que les possibilités de consommation soient généralement plus étendues dans les ménages de plusieurs personnes, les décisions au sein de ceux-ci doivent tenir compte des goûts et préférences de chaque membre. Il surgit ainsi un risque de conflit entre les partenaires. Chacun a la liberté de ne pas participer au ménage et de jouir du niveau de vie associé à une position indépendante ou au partage de l'existence avec un autre partenaire. Mais il existe aussi plusieurs solutions coopératives au sein du ménage, chacune aboutissant à une répartition particulière des gains en bien-être tirés de la formation du ménage. Cet éventail de solutions reflète le fait que chaque conjoint doit obtenir au moins autant de bien-être au sein du ménage qu'il n'en obtiendrait en restant hors de celui-ci. Une sorte de négociation devrait déterminer le résultat final.

Si, dans cette négociation, on voit s'accroître le bien-être qu'un des conjoints pourrait obtenir hors du ménage, le résultat final au sein du ménage doit pencher un peu plus en sa faveur (cf. Manser et Brown, 1980; Ott, 1992). Ainsi, des modifications sur le marché matrimonial ou l'introduction d'allocations sociales réservées aux mères célibataires, qui modifieraient le niveau de vie hors du ménage, modifient aussi la répartition des gains au sein du ménage. Dans certains cas, l'intérêt de former un ménage peut disparaître.

Les liens entre divorce et emploi féminin

Les gains associés à la formation d'un mariage et leur répartition entre les conjoints s'inscrivent dans un avenir incertain. Dans ce cadre d'analyse, la dissolution des ménages intervient si les bénéfices se révèlent inférieurs aux espérances ou s'ils disparaissent avec le temps, suite à de nouveaux développements ou de nouvelles informations[4]. On peut cependant penser que les bénéfices risquent d'autant moins de disparaître qu'ils étaient importants *ex ante*.

Nous avons rappelé précédemment que, pour tirer parti des « rendements croissants » liés à l'accumulation de capital humain, un des parte-

[3] Outre les gains résultant de la division du travail au sein du ménage, il y a des économies résultant de consommations jointes, parce que nombre des dépenses du ménage portent sur des « biens communs », dont la consommation par tête ne diminue pas proportionnellement à l'augmentation du nombre de consommateurs. C'est le cas du logement, mais aussi du mobilier, etc.

[4] Tant que la coopération produit des bénéfices, un des conjoints peut toujours compenser la perte que l'autre subit. Il existe donc une solution négociée qui offre aux deux parties une situation dans le mariage meilleure qu'en dehors de celui-ci.

naires aurait intérêt à se spécialiser dans le travail domestique, mais que cette personne se retrouve ainsi titulaire d'un salaire inférieur à celui qu'elle aurait eu en fondant son propre ménage. Ce sacrifice ne se justifie que si le ménage ne se dissout pas. Aussi les femmes participant à un mariage dont les gains attendus sont faibles se trouvent-elles exposées à un risque de divorce important et sont enclines à prendre un emploi rémunéré.

Une étude sur la situation des épouses japonaises vient à l'appui de cette hypothèse. Après élimination du jeu des facteurs susceptibles d'affecter les choix professionnels des femmes (leur salaire potentiel et le revenu de leur mari), celles qui disent avoir envisagé le divorce occupent plus souvent que les autres un emploi à temps plein (Ogawa et Ermisch, 1994). Ces femmes ont une probabilité de travailler à temps plein supérieure de 11 % à la moyenne et une probabilité de rester au foyer inférieure dans la même proportion. Si, comme il est vraisemblable, les femmes qui ont envisagé le divorce participent à des mariages où les gains tirés de la coopération entre conjoints est faible, ce résultat suggère que ces femmes se sentent faiblement incitées à une spécialisation domestique, parce qu'elles courent un risque élevé de voir leur mariage dissous. Bien que l'on constate aussi que les femmes actives envisagent le divorce plus souvent que les autres, le raisonnement précédent, fondé sur les données d'observation, montre que la causalité peut jouer également en sens inverse.

En outre, des facteurs exogènes, qui abaissent l'incitation à se spécialiser et qui élèvent le taux d'activité des femmes, accroissent le risque de dissolution du mariage en réduisant les gains tirés de la coopération au sein du ménage. Prenons l'exemple d'un accroissement exogène du salaire potentiel des femmes – sans variation du salaire des hommes –, qui pourrait être la conséquence d'une législation sur la non discrimination salariale. Il en résulterait une élévation du niveau de vie des femmes seules, sans équivalent du côté des hommes, et un abaissement des bénéfices tirés d'une division du travail au sein du ménage (cf. plus haut). Il y aurait donc, à la fois, réduction des gains associés à la coopération entre conjoints et accroissement de l'activité féminine salariée. Il devrait donc en résulter une moindre nuptialité et une plus grande propension au divorce.

Ainsi, des facteurs qui réduisent les gains espérés de la coopération au sein du ménage ne se contentent pas d'accroître le risque de dissolution ; ils limitent aussi la spécialisation dans la division du travail au sein du couple, ce qui, à son tour, réduit encore plus les bénéfices attendus de la formation d'un couple et décourage la spécialisation. Cette interaction laisse attendre une corrélation positive entre activité féminine salariée et divorce. Bien que de nombreux autres facteurs jouent sur les deux éléments, cette association est illustrée par la figure 1 pour les pays industrialisés vers 1990. Le coefficient de corrélation simple est égal à 0,86 (significatif au seuil de 1 %) et la droite de régression est représentée sur le graphique[5].

[5] Le coefficient de corrélation de rang est également très significatif (0,88). L'exclusion de l'Irlande, où le divorce est impossible, ne modifie pas le résultat (coefficient de 0,84). La restriction à l'Europe conduit aussi aux mêmes conclusions.

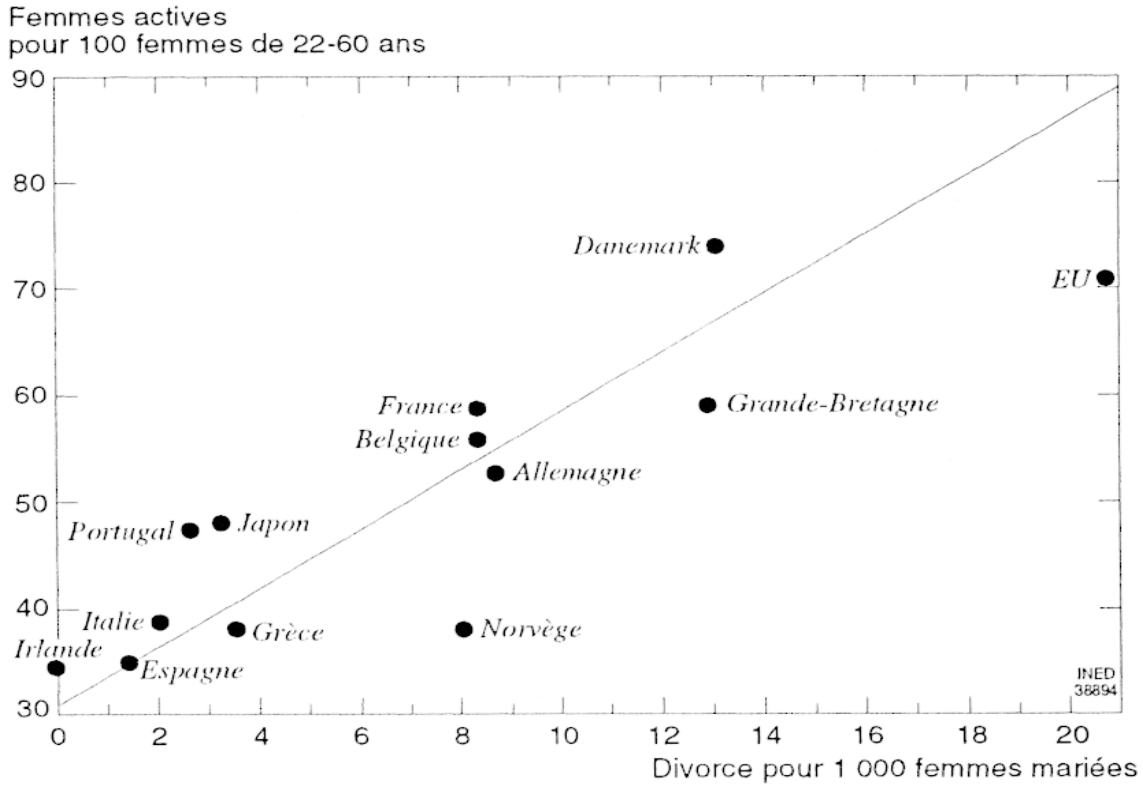

Figure 1. – Taux de divorce et taux d'activité féminine dans les pays occidentaux

Certes, le résultat d'une telle méthode doit être pris avec réserves, mais une analyse plus détaillée pour la Grande-Bretagne en confirme la portée. Nous avons calculé la probabilité mensuelle de divorce des mères en fonction d'un certain nombre de caractéristiques de la femme et de sa famille (par exemple, l'âge au mariage et la taille de la famille), en particulier la proportion des mois passés comme salariée depuis la maternité (Ermisch, 1991). Il y a une forte corrélation positive entre cette proportion et le risque de divorce, lorsque les autres facteurs pertinents sont maintenus constants. Par exemple, les mères qui ont travaillé 80 % du temps depuis leur maternité ont un risque de divorce deux fois plus fort que les mères qui n'ont pas travaillé depuis la naissance de leur enfant.

Ceci n'implique pas une relation causale unique, dans un sens ou dans l'autre, entre activité féminine et divorce. Il s'agit de souligner que tout facteur qui agit sur une des deux composantes se répercute sur l'autre par le mécanisme d'interaction exposé ci-dessus. En particulier, lorsque l'évolution du marché du travail favorise l'emploi des femmes, par exemple quand augmentent les offres d'emploi dans des professions non manuelles ou le niveau d'instruction des femmes, le taux de divorce devrait augmenter, ce qui devrait à son tour accroître le taux d'activité féminine. D'autres facteurs, comme des changements législatifs facilitant l'accès au divorce, devraient se répercuter sur l'emploi féminin par le même mécanisme.

Les liens entre fécondité et divorce

Il est difficile d'élever seul un enfant ; le niveau de vie associé à cette situation est souvent bas. En outre, le parent non gardien a généralement peu de contacts avec ses enfants. Une fréquence élevée du divorce risque ainsi de décourager la fécondité (et la nuptialité) ; la fécondité devrait donc baisser quand les taux de divorce augmentent. Une analyse économétrique récente le confirme pour les États-Unis, en montrant que la hausse du divorce pourrait avoir joué un rôle important dans la baisse de la fécondité américaine depuis 1955 (Lillard et Waite, 1993).

Par ailleurs, avoir et élever des enfants sont un des domaines importants où la coopération au sein du ménage génère des gains. Aussi, la réduction de la fécondité et le retard de la maternité sont-ils cause d'un affaiblissement de ces gains. La baisse de la fécondité pourrait ainsi conduire à une élévation du nombre de divorces et une réduction du nombre de mariages. En accord avec ce raisonnement, Lillard et Waite (1993) ont montré une diminution du risque de divorce, suite à la naissance du premier enfant, et une augmentation à la naissance des enfants suivants. Les effets sont cependant modestes et la survie à long terme des mariages n'est pas très différente lorsque ceux-ci ont deux enfants ou lorsqu'ils n'en ont aucun. L'influence du risque de divorce sur la fécondité est beaucoup plus marquée. Une moindre fécondité s'accompagne aussi d'une activité économique des femmes plus élevée.

Au total, l'interaction entre activité féminine, divorce et fécondité renforce la chute du mariage et de la fécondité, ainsi que la montée du divorce et de l'emploi féminin. Par exemple, l'accroissement du divorce pour une cause extérieure (un changement législatif) devrait entraîner une réduction des taux de nuptialité et de fécondité, ainsi qu'une extension de l'emploi féminin. La hausse de l'activité féminine dans des conditions similaires (législation favorisant l'égalité entre hommes et femmes) devrait se traduire par une montée du divorce et une chute de la nuptialité et de la fécondité. Ces processus interactifs semblent avoir joué un rôle important en Europe dans les variations de la fécondité, de la nuptialité, du divorce et de l'activité féminine qui sont les composantes des changements récents de la structure familiale.

Coût de l'enfant et fécondité

L'analyse économique de la fécondité montre le rôle important que peuvent jouer les salaires masculins et féminins dans ce domaine. Une hausse des salaires réels, donc du revenu réel, permet aux couples d'avoir davantage d'enfants et plus tôt. Cet effet devrait être particulièrement important si la possibilité d'emprunter aujourd'hui en échange de gains futurs est limitée. Mais une hausse des salaires signifie aussi une perte accrue pour ceux qui s'occupent d'un nombre d'enfants plus élevé. Puisque l'essentiel des soins aux enfants incombe à la mère, une hausse des salaires féminins accroît le coût de l'enfant. En outre, l'augmentation du revenu résultant de l'augmentation

des salaires pousse les parents à investir davantage en capital humain sur chaque enfant. Ainsi, lorsque les mères assument principalement l'éducation des enfants, la hausse des salaires masculins joue surtout sur la fécondité par son influence sur le revenu du couple, alors que l'augmentation des salaires féminins élève le « coût alternatif » des enfants, en même temps qu'elle affecte le revenu.

On doit donc s'attendre à ce que la fécondité réagisse en sens opposé à une variation des salaires masculins et féminins. Des analyses économétriques détaillées par rang de naissance en Grande-Bretagne (Ermisch, 1988) et en Suède (Heckman et Walker, 1990) confirment cet effet réducteur des salaires féminins sur la fécondité : une élévation du salaire des femmes par rapport à celui des hommes joue un rôle important dans le retard des premières naissances et la raréfaction des troisièmes. Cette élévation étant commune à la plupart des pays européens, elle a sans doute occupé une place majeure dans la baisse de leur fécondité. Comme, en outre, la hausse du salaire des femmes accroît l'activité économique de celles-ci et le risque de divorce, elle contribue aussi à la réduction de la fécondité par le mécanisme précédemment décrit.

Alors qu'on s'est le plus souvent attaché à la liaison entre activité féminine et fécondité, nous avons mis ici l'accent sur la liaison entre le salaire relatif des femmes et leur fécondité. Nous avons procédé ainsi parce que l'analyse économique de la famille fait apparaître la fécondité et l'activité féminine comme deux variables déterminées conjointement : aucune des deux n'est la cause de l'autre, mais elles réagissent ensemble aux variations de la contrainte budgétaire subie par les couples, en particulier lorsque le salaire relatif des conjoints se modifie. Toute covariation de l'activité féminine et de la fécondité ne refléterait que le mouvement simultané de deux variables mutuellement dépendantes, comme le sont le divorce et l'activité féminine sur la figure 1.

Bien sûr, ce point de vue purement économique est réducteur. Par exemple, les raisonnements que nous avons présentés sur la liaison entre activité féminine, divorce et fécondité ne suffisent pas à justifier que la fécondité la plus faible du monde soit aujourd'hui en Europe méridionale et au Japon. Sur la figure 1, l'Espagne, l'Italie, le Portugal, la Grèce et le Japon sont en bas à gauche, alors que leur indicateur conjoncturel de fécondité vers 1990 (respectivement 1,30 ; 1,29 ; 1,48 ; 1,43 et 1,54 naissance par femme) est beaucoup plus faible que celui des autres pays représentés (l'Allemagne a aussi une fécondité très faible : 1,50 naissance par femme). On pourrait donner, dans chaque cas, une explication économique à cette très basse fécondité (par exemple les taux de chômage élevés pour les jeunes au Sud de l'Europe ou le coût de l'enseignement élevé au Japon), mais de nombreux autres facteurs interviennent dans les différences internationales de fécondité.

Néanmoins, le raisonnement économique permet d'esquisser l'évolution future, et celle-ci n'est pas à la hausse. D'une part, les liens entre

divorce, emploi féminin et fécondité suggèrent le maintien d'une faible fécondité, dans la mesure où on peut prévoir le maintien du divorce et de l'activité féminine à un niveau élevé. D'autre part, le salaire relatif des femmes devrait s'accroître par rapport à celui des hommes, à la fois parce que les choix scolaires et professionnels des femmes devraient ouvrir à celles-ci de meilleurs emplois et parce que la pénurie de jeunes travailleurs devrait conduire à une substitution au profit des femmes d'âge plus avancé. En sens inverse, la taille de plus en plus restreinte des générations récentes devrait offrir à celles-ci une meilleure situation sur le marché de l'emploi et, par contrecoup, une fécondité plus élevée (Easterlin, 1980).

Bien sûr, les gouvernements peuvent prendre des mesures qui, intentionnellement ou non, accroissent la fécondité. Par exemple, des allocations pour frais de garde ne facilitent pas seulement l'accès des femmes à un emploi, elles permettent aussi un accroissement de la fécondité. La Suède, qui a aujourd'hui une des fécondités les plus élevées d'Europe, illustre sans doute ce mécanisme. Blanchet et Ekert-Jaffé (1994) ainsi que Ermisch (1988) ont montré que des prestations familiales pouvaient avoir un effet modéré sur la taille de la famille.Nous avons estimé, sur la base d'un modèle économétrique pour la Grande-Bretagne, qu'un doublement des prestations familiales pourrait conduire à un accroissement de la descendance finale de 0,15 naissance par femme ; Blanchet et Ekert-Jaffé (1994) aboutissent à la même conclusion, en utilisant des méthodes et des données très différentes.

III. – Les conséquences économiques des changements familiaux

Nous avons déjà montré comment la montée du divorce, qui est un des éléments clés des changements familiaux récents, entraîne l'extension de l'emploi féminin. Un des traits essentiels des transformations familiales est l'accroissement de la proportion de personnes vivant seules ou dans des familles monoparentales. Cet accroissement s'est fait au détriment de la proportion des personnes vivant en couple, avec ou sans enfants. La figure 2 illustre la probabilité d'être sous le seuil de pauvreté dans les divers types de famille en Grande-Bretagne. Les formes familiales qui prennent une importance croissante étant celles où la pauvreté est la plus fréquente, on voit s'étendre le nombre de ménages susceptibles d'être touchés.

Le faible niveau de vie des familles monoparentales tient en partie à la modestie des pensions alimentaires versées par le parent non gardien, généralement le père. L'analyse économique donne quelques indications sur les raisons qui peuvent conduire à cette situation.

Pour les parents, les enfants sont un bien commun : les dépenses faites pour eux contribuent au bien-être des deux parents. Au sein du mariage, les décisions concernant ces dépenses sont de nature coopérative. Après

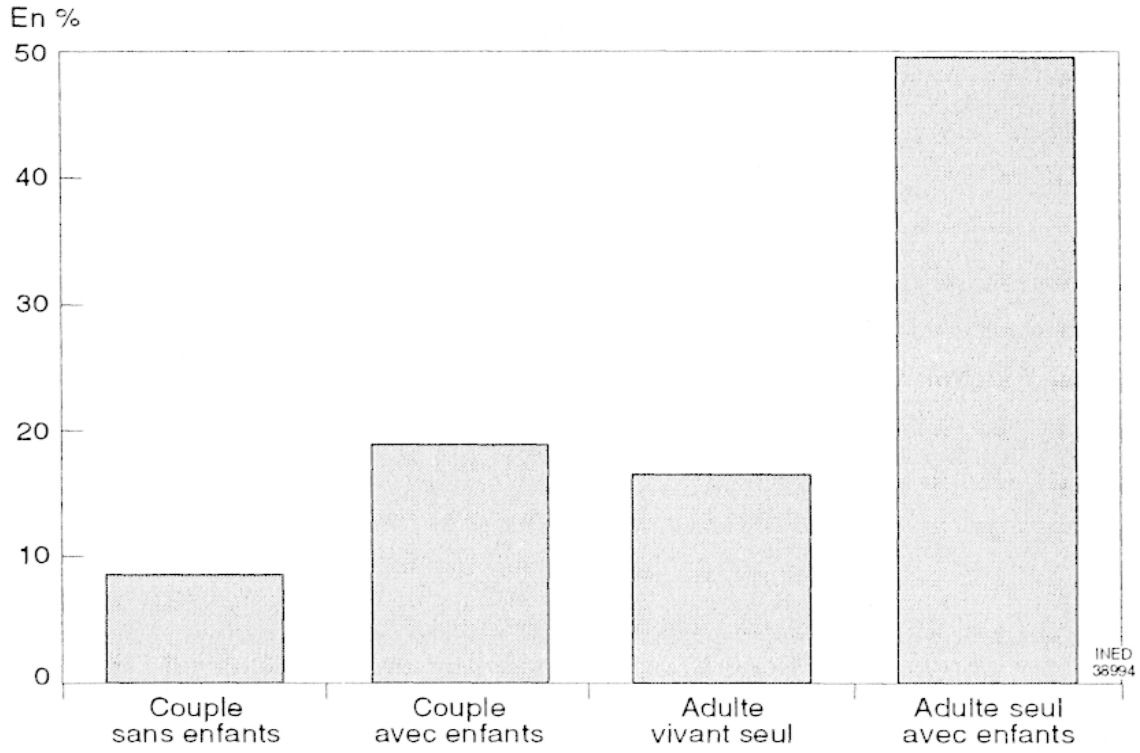

Figure 2. – Proportion de familles de chaque type vivant sous le seuil de pauvreté (revenu inférieur à 50 % du revenu moyen)

le divorce, le parent absent ne peut plus guère contrôler les dépenses de son ex-conjoint. Il paie ainsi une pension alimentaire sans pouvoir vérifier les sommes que le parent gardien consacre à leurs enfants. Il paie donc plus cher que l'autre les achats au bénéfice des enfants, car chaque franc ajouté à la pension alimentaire n'est dépensé par la mère qu'au prorata de sa propension marginale, qui est nécessairement inférieure à l'unité. Ces prix plus élevés entraînent la réduction des paiements.

Parce que les enfants sont un bien commun à leurs deux parents et que l'un d'eux ne peut plus contrôler les dépenses de l'autre après le divorce, l'allocation des ressources est moins efficace pour les parents divorcés que pour les mariés (Weiss et Willis, 1985). Pour un niveau donné de bien-être de la mère et de ressources familiales totales, les dépenses au bénéfice des enfants et le bien-être du père sont toujours moindres dans les couples divorcés[6]. Comme, en outre, les ex-conjoints ne perçoivent plus les gains associés à la division du travail au sein du couple, les ressources familiales totales sont moindres après la séparation et les dépenses au bénéfice des enfants sont encore réduites.

[6] En principe, le système pourrait être rendu efficace en faisant dépendre le paiement des pensions de l'usage qu'en fait le parent gardien. Mais comment rendre possible une telle solution qui implique la présence continue d'un arbitre ?

Conclusion

L'évolution de la nuptialité, du divorce et de la fécondité, en Europe et dans les autres pays industriels depuis vingt ans, a profondément modifié les structures familiales. Dans le même temps, la proportion de femmes actives, en particulier les mères, a fortement augmenté. Le lien avec la baisse de la fécondité est établi trop souvent de façon simpliste. En fait, les changements ne sont que les éléments d'un ensemble complexe. A cause de leurs interactions mutuelles, on les comprend mieux en les prenant tous en même temps. Les changements du marché du travail et de la législation qui ont affecté l'emploi féminin se sont répercutés sur le divorce et la fécondité, de même que les modifications du divorce ont eu un écho sur la fécondité et l'activité féminine. Il en est résulté une évolution des structures familiales, qui a accru les risques de pauvreté, en particulier parce que s'est trouvée élargie la place des familles monoparentales. Le démêlage de cet écheveau de relations est un défi passionnant pour la recherche.

John ERMISCH

BIBLIOGRAPHIE

BECKER (G.S), (1981), *A Treatise on the Family*, Harvard University Press.

BLANCHET (D.), EKERT-JAFFÉ (O.), (1994), The demographic impact of family benefits ; evidence from a micro-model and from macro-data, in : *The Family, the Market and the State in Ageing Societies* (J. Ermisch and N. Ogawa, eds), Oxford University Press.

CIGNO (A.), (1991), *Economics of the Family*, Oxford University Press.

EASTERLIN (R.A.), (1980), *Birth and Fortune*, Grant-McIntyre (London).

ERMISCH (J.F), (1988), « Economic influences on birth rates », *National Institute Economic Review*, (November), 71-81.

ERMISCH (J.F.), (1991), *Lone Parenthood : An Economic Analysis*, Cambridge University Press, 1991.

HECKMAN (J.J.), WALKER (J.), (1990), « The third birth in Sweden », *Journal of Population Economics*, vol. 3, 235-275.

LILLARD (L.A.), WAITE (L.J.), (1993), « A joint model of marital childbearing and marital disruption », *Demography*, vol. 30, 653-681.

MANSER (M.), BROWN (M.), (1980), « Marriage and household decision-making : a bargaining analysis », *International Economic Review*, vol. 21, 31-44.

MURPHY (M.), BERRINGTON (A.), (1993), « Household change in the 1980s », *Population Trends*, n° 73.

OGAWA (N.), ERMISCH (J.F.), (1994), « Women's career development and divorce risk in Japan », *Labour*, vol. 8, 193-219.

OTT (Notburga), (1992), *Intrafamily Bargaining and Household Decisions*, Springer-Verlag (Berlin).

WEISS (Y.), WILLIS (R.J.), (1985), « Children as collective goods and divorce settlements », *Journal of Labor Economics*, vol. 3, 268-292.

ERMISCH (John). – **Économie, politique et changement familial**

L'évolution de la nuptialité, du divorce et de la fécondité, en Europe et dans les autres pays industriels depuis vingt ans, a profondément modifié les structures familiales. Dans le même temps, la proportion de femmes actives, en particulier les mères, a fortement augmenté. Le lien avec la baisse de la fécondité est établi trop souvent de façon simpliste. En fait, les changements ne sont que les éléments d'un ensemble complexe. A cause de leurs interactions mutuelles, on les comprend mieux en les prenant tous en même temps. Les changements du marché du travail et de la législation qui ont affecté l'emploi féminin se sont répercutés sur le divorce et la fécondité, de même que les modifications du divorce ont eu un écho sur la fécondité et l'activité féminine. Il en est résulté une évolution des structures familiales, qui a accru les risques de pauvreté, en particulier parce que s'est trouvée élargie la place des familles monoparentales. Le démêlage de cet écheveau de relations est un défi passionnant pour la recherche.

ERMISCH (John). – **Economics, politics and changes in the family**

Changes in marriage, divorce and fertility rates in Europe and other industrialised countries over the last twenty years have had deep repercussions on family structure. They have been accompanied by a large increase in the proportion of working women, particularly mothers. These changes are too often used as a simplistic explanation for the fall in fertility, while in fact they are only part of a complex whole and, because of their interactions, are best understood if dealt with at the same time. The changes in the job market and law affecting female employment have had repercussions on divorce and fertility as changes in divorce have had repercussions on fertility and female employment. Family structure has thus been transformed, increasing the risk of poverty, particularly because of the greater number of one-parent families. Unravelling this complex web of relations is an exciting challenge for research.

ERMISCH (John). – **Economía, política y cambio familiar**

La evolución de la nupcialidad, el divorcio y la fecundidad en Europa y en los demás países industrializados en los últimos veinte años ha modificado profundamente las estructuras familiares. Al mismo tiempo, la proporción de mujeres activas, especialmente en el caso de las madres, ha aumentado fuertemente. La relación entre esta evolución y la disminución de la fecundidad se establece demasiado frecuentemente de forma simplista. Estos cambios sólo son partes de un todo complejo. Debido a sus interacciones mútuas, la evolución se comprende mejor si se toman todas las partes simultáneamente. Los cambios en el mercado de trabajo y en la legislación han afectado el empleo femenino y han tenido repercusiones sobre el divorcio y la fecundidad, del mismo modo en que las modificaciones en el divorcio han influido sobre la fecundidad y la actividad femenina. El resultado de todo ello ha sido una evolución de las estructuras familiares que aumenta el riesgo de pobreza, en particular debido a la importancia creciente de las familias monoparentales. Descifrar este conjunto de relaciones es un desafió apasionante para la investigación.